



République française  
Département des Vosges  
Commune de Montmotier

Conseil municipal N°01/2021 du jeudi 1<sup>er</sup> avril 2021

**Nombre de conseillers**

- En exercice 7
- Présents 5
- Votants 5
- Absents 0
- Exclus 0

Date de convocation : jeudi 25 mars 2021.

Date d'affichage : lundi 12 avril 2021.

Le premier avril deux mille vingt et un, à dix-sept heures, le Conseil municipal de la Commune de Montmotier, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre POIROT, Maire

**Etaient présents** :

Mesdames Anne Marie LHUILLIER et Raymonde POIROT.  
Messieurs Bruno JOLLY, Jean-Pierre POIROT et Maxime ZIELONY

**Absent non-excuse** : Madame Andréa ROUME et Monsieur Michel TRONCHE.

**Procuration** : néant

---

**Délibération N°01/2021 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020**

Le Maire présente le compte de gestion 2020 du budget principal de la Commune de Montmotier dressé par Madame Sylvie DIEUDONNE, comptable public de la trésorerie d'Epinal POINCARE.

Considérant la similarité des écritures du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 entre le compte de gestion du comptable et le compte administratif de l'ordonnateur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**, APPROUVE à **l'unanimité** le compte de gestion 2020.

JEAN PIERRE POIROT  
2021.04.19 14:44:54 +0200  
Ref:20210419\_144203\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture d'Epinal le  
Publié ou notifié le 12 avril 2021.

Copie pour impression  
Réception au contrôle de légalité le 19/04/2021 à 14h54  
Référence de l'AR : 088-218803112-20210401-012021-DE